



Programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie

PROGRAMME JEAN MONNET

Stimuler l'enseignement et la recherche sur l'Union européenne dans les universités du monde entier

1. Le programme Jean Monnet (activité clé 1) vise à **mieux faire connaître l'intégration européenne** en favorisant l'enseignement, la recherche et le débat sur l'histoire, la politique, l'économie et le droit de l'Union européenne, ainsi que sur les relations de l'Union avec les autres régions du monde. Depuis 2007, le programme Jean Monnet est intégré dans le programme, plus vaste, d'éducation et de formation tout au long de la vie.
2. Le programme Jean Monnet s'adresse exclusivement aux **établissements d'enseignement supérieur** (de niveau universitaire). Ceux-ci doivent avoir été formellement reconnus comme tels dans leur pays d'origine et disposer d'un statut juridique à part entière avant d'être admis à participer au programme.
3. Depuis 2001, le programme Jean Monnet s'étend au **monde entier**. Son réseau est aujourd'hui implanté dans 68 pays sur les cinq continents. **Les établissements d'enseignement supérieur de tous les pays du monde peuvent participer** aux projets Jean Monnet et **sont encouragés** à poser leur candidature en ce sens.
4. La **sélection des projets Jean Monnet** se fait sur la base d'un **appel à propositions annuel** géré par l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» pour le compte de la Commission européenne.
5. Par l'intermédiaire de l'appel à propositions, les établissements d'enseignement supérieur peuvent demander une aide pour les **sous-actions** suivantes (pour bien comprendre l'ensemble des exigences liées à chacune d'elles, les candidats sont invités à lire l'intégralité de l'appel à propositions):
 - **Les Modules Jean Monnet** sont des programmes pédagogiques courts sur l'intégration européenne (notamment sur les relations entre l'UE et le reste du monde), d'une durée minimale de 40 heures de cours par année universitaire. Une approche pluridisciplinaire peut être envisagée (subvention maximale sur trois ans: 21 000 EUR).
 - **Les Chaires Jean Monnet** sont des postes d'enseignement dans le domaine des études sur l'intégration européenne. Leurs titulaires sont tenus d'enseigner au minimum 90 heures par année universitaire dans ce domaine (subvention maximale sur trois ans: 45 000 EUR).
 - **Les Chaires Jean Monnet «ad personam»** sont réservées i) à des titulaires de Chaires Jean Monnet qui sont en mesure de justifier d'une expérience internationale dans l'enseignement de haut niveau ainsi que de publications parues, pour partie au moins, hors de leur pays de résidence ou ii) à des professeurs disposant d'une expérience professionnelle de haut niveau dans le domaine de l'intégration européenne (subvention maximale sur trois ans: 45 000 EUR).
 - **Les Centres d'excellence Jean Monnet** sont des structures pluridisciplinaires clairement définies qui rassemblent au sein d'une ou de plusieurs universités des ressources scientifiques, humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne. Chaque centre est placé sous la direction d'une Chaire Jean Monnet (subvention maximale sur trois ans: 75 000 EUR).

- **Le soutien aux Associations de professeurs et chercheurs** spécialisés dans l'intégration européenne vise les associations dont la vocation explicite est de contribuer à l'étude du processus d'intégration européenne et de faire mieux connaître les ressources scientifiques et les infrastructures régionales ou nationales dans ce domaine (subvention maximale sur trois ans: 24 000 EUR).
 - **Le soutien à des Activités d'information et de recherche** correspond à des subventions pour l'organisation de **conférences**, de **séminaires** et de **tables rondes** sur l'intégration européenne (subvention maximale sur un an: 40 000 EUR).
 - **Le soutien à des Activités d'information et de recherche dans le cadre de l'initiative «Apprendre l'UE à l'école»** vise à favoriser la transmission de connaissances et de l'information sur l'Union européenne, ses institutions et son mode de fonctionnement au niveau des écoles primaires et secondaires ainsi que de l'enseignement professionnel et de la formation (subvention maximale sur un an: 60 000 EUR).
 - **Les Groupes de recherche multilatéraux Jean Monnet** sont des partenariats entre au moins trois chaires Jean Monnet de trois pays différents s'associant pour créer un réseau universitaire intégré avec un programme commun de recherche et des synergies pluridisciplinaires dans le domaine des études sur l'intégration européenne (subvention maximale sur deux ans: 80 000 EUR).
6. La **sélection des projets Jean Monnet est centralisée à Bruxelles** de façon à garantir que les candidatures de chaque pays se voient appliquer les mêmes critères d'attribution. Les établissements candidats **font parvenir leur candidature** directement à l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» au moyen des formulaires types de candidature. Les candidatures ne transitent pas par les ministères nationaux, les représentations permanentes ou d'autres voies officielles.
 7. La sélection se fonde sur un **système rigoureux d'évaluation par les pairs**: des experts universitaires indépendants (professeurs d'université) procèdent à une évaluation de la qualité de chaque candidature à la lumière des critères d'attribution publiés. Les considérations politiques ou géographiques ne jouent aucun rôle dans la sélection.
 8. Les candidatures sont évaluées en fonction de **quatre «critères d'attribution»**:
 - **Qualité des candidats**: excellence du profil universitaire (CV) dans le champ spécifique des études d'intégration européenne.
 - **Qualité de la méthode et du programme de travail**: qualité et présentation détaillée des activités d'enseignement prévues, de la recherche et/ou des activités de débat (une attention particulière est portée à la valeur ajoutée universitaire, aux synergies multidisciplinaires et à l'ouverture à la société civile).
 - **Incidence et pertinence des résultats**: incidence probable des activités d'enseignement ou de formation à l'échelon européen ou mondial, avec une attention particulière portée aux activités en dehors de l'UE.
 - **Caractère innovant du projet**: création de nouvelles activités d'enseignement, de recherche ou de débat (s'il y a lieu); candidatures émanant d'établissements d'enseignement supérieur ou d'associations de pays non encore couverts par l'action Jean Monnet, ou prévoyant la participation d'établissements d'enseignement supérieur ou d'associations n'ayant pas encore reçu de subventions Jean Monnet ou dont les professeurs n'ont pas encore bénéficié d'une subvention Jean Monnet pour une activité de même nature.
 9. Outre le cofinancement, la sélection dans le cadre d'un appel à propositions Jean Monnet apporte **prestige** et reconnaissance sur le plan universitaire, permet de **nouer des contacts dans la sphère universitaire** au sein du réseau Jean Monnet et offre la possibilité de **participer à des activités de réflexion** (conférences et séminaires) dans le cadre du réseau.
 10. Les bénéficiaires de chaires / projets Jean Monnet disposent d'une totale **liberté d'enseignement**. C'est précisément cette capacité d'indépendance et d'analyse critique des questions relatives à l'Union européenne qui confère au réseau Jean Monnet sa valeur et son prestige dans le monde universitaire.

L'appel à propositions et les formulaires de candidature relatifs au programme Jean Monnet sont disponibles sur le site web de l'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA): http://eacea.ec.europa.eu/llp/jean_monnet/jean_monnet_en.php (site uniquement en anglais)

Pour de plus amples informations sur les appels à propositions Jean Monnet, veuillez prendre contact avec l'EACEA à l'adresse électronique suivante: EACEA-AJM@ec.europa.eu.